

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 25 juillet 2022 à 15 h.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 19 juillet 2022, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Octroi de contrat - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres public 2022-020 - Travaux de réfection de divers tronçons du chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 15 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2.- Octroi de contrat - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres public 2022-020 - Travaux de réfection de divers tronçons du chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac

2022-270

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 juillet 2022, dans le cadre de l'appel d'offres 2022-020, il est proposé par Annie Bastien, appuyé par Richard Héту et résolu unanimement d'octroyer à la firme Excavation Normand Majeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de divers tronçons du chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac, au coût de 6 706 527,79 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un règlement d'emprunt à venir.

Cette somme est payable en différentes parties, à même le Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et à même le règlement d'emprunt à venir.

3.- Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance.

4.- Levée de la séance

2022-271

Il est proposé par Jean-Guy Thibault, appuyé par Jonathan Théorêt et résolu unanimement que la séance soit levée à 15 h 04.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse